

Commission extra-municipale
Nature – Environnement – Agriculture – Ecocitoyenneté

Première réunion
23 février 2021

Présents : Agnès ROUSSEAU, Pierre ALLONSIUS, Jean FOURDRIGNIER, Quentin VANDENBROECKE, Etienne FALENTIN

Excusés : Hubert DUPONT, Victoria BONDUEL

Absents : Francis HEUCLIN

Secrétaire de séance : Etienne FALENTIN

La séance est ouverte à 16 h 30.

1-/ Rappel des objectifs consignés dans la Charte de fonctionnement des commissions extra municipales :

- Politique municipale de démocratie participative et de concertation avec les habitants
- Associer les citoyens sur des grands thèmes de la vie communale
- Proposer des sujets d'information et de discussion
- Elaborer des projets qui, après approbation par l'assemblée, seront soumis au Conseil Municipal, pour en débattre, éventuellement délibérer avant un retour à la commission
- Emettre des avis sur des questions ou des dossiers soumis par la municipalité

2-/ Rappel du contexte de la commission :

- 400 exploitations sur la commune en 1958 – Une trentaine aujourd'hui
- Peu d'installation en agriculture, des exploitations qui s'agrandissent
- Des infrastructures plus forcément adaptées au matériel utilisé et aux pratiques actuelles
- Davantage de « citadins » reviennent vivre à la campagne avec des aspirations propres (tranquillité, bien être, envie de nature)
- Des contraintes réglementaires ou législatives croissantes mais à intégrer dans les réflexions

3-/ Présentation des membres – Objectifs et attentes de la participation à la commission :

- Faire valoir les intérêts de l'agriculture et des agriculteurs en tant qu'acteurs quotidiens et porteur d'activité économique au sein de la commune
- Pouvoir partager son avis et débattre du rôle de la profession agricole dans la vie communale
- Favoriser le vivre ensemble (respect et bienveillance) et la cohabitation entre des opérateurs professionnels (les agriculteurs) et les autres citoyens de la commune
- Pouvoir débattre sans idéologie et sans discorde sur des sujets pouvant prétendre à antagonisme
- Rappeler sous des formats pédagogiques les droits et les devoirs de tous en matière de nature, d'environnement, d'agriculture et d'écocitoyenneté
- Faire connaître et valoriser le monde agricole
- Optimiser la collecte et la valorisation des déchets au niveau communal
- Protéger et valoriser la biodiversité

4-/ Proposition de sujets, de thème de travail, de réflexions sur les fonctionnements de la commission

La commission a constaté que de nombreuses « contraintes légales » venaient modifier ou entraver le bon fonctionnement et le quotidien des opérateurs économiques, des agents et représentants municipaux et d'une manière plus générale des citoyens de la commune, pouvant parfois être source de conflits. Les membres présents en ont de ce fait exprimé un des objectifs de la commission, à savoir tirer les bénéfices de ces contraintes en trouvant des alternatives (quel coût ? quelle valorisation ?) et favorables à l'ensemble des concitoyens flamengrois.

Parmi les thème évoqués :

- Entretien des voiries en cas de salissures lors des chantiers agricoles, notamment en période de récolte :
 - ✓ Volonté d'une communication (type charte) :
 - Rappel de la réglementation (signalisation, nettoyage...)
 - « Règles de bon sens » que ce soit du côté de la profession agricole que des usagers de la route => Favoriser également la tolérance, éviter « l'instantanéité des réactions »
 - Diffuser et appliquer y compris aux personnes « extérieures » de la commune (mais exploitant des parcelles sises à La Flamengrie).
 - Solliciter sans obliger : l'objectif premier de la commission extra-municipale n'est pas de « gendарmer »
 - Trouver et mettre en œuvre des solutions pour favoriser l'application de la charte :
 - Créer un ou des points de pompage pour trouver la ressource en eau pour le lavage des routes
 - Créer des zones « terres plein » pour favoriser le croisement des véhicules...
 - Proposer et faciliter l'utilisation de matériels type balayeuse...
- Optimisation de la collecte et de la valorisation des déchets :
 - ✓ Profiter du changement imposé par la communauté de communes de la Thiérache du centre dans la gestion des déchets et de l'extension des consignes de tri (*cf. compte rendu du bureau communautaire du 28/01/21 distribué par M. le Maire*) pour réfléchir sur d'autres points de collecte collectifs que le verre sur la commune
 - ✓ Promouvoir des éléments facilitant le compostage pour réduire le volume de déchets « tout venant » allant dans le sens de la mise en œuvre de la tarification incitative
 - ✓ Communiquer avant de « faire la chasse » aux décharges sauvages. A ce propos, M. le Maire a évoqué un cas rencontré sur la commune d'une décharge sauvage dont l'auteur a été identifié, poursuivi et condamné par la justice (amende de 1500 €) après une plainte déposée de sa part dans son rôle de 1^{er} magistrat de la commune. Il réitérera cette action autant que nécessaire.
- Protection, entretien et valorisation de la biodiversité
 - ✓ Suite à l'interdiction de brûlage des déchets verts (depuis 2017), étudier à leur valorisation (déchiquetage...) et à leur utilisation (filière, utilisation collective, commercialisation...)
 - ✓ ...

Ces thèmes ne sont qu'un point de départ aux idées à travailler. Il est demandé aux membres de prévoir pour la prochaine réunion 2 ou 3 thèmes supplémentaires pour abonder la base de réflexion et établir le planning de travail à suivre.

Remarque de fonctionnement de la commission :

Pour tenir compte des contraintes professionnelles et personnelles des différents membres de la commission, il est demandé si possible de planifier les réunions au moins une dizaine de jours à l'avance et si possible en fin de journée. Cette remarque voit son application bien entendu en fonction du respect des règles sanitaires en cours.

Pour les échanges entre les membres, ne pas hésiter non plus à faire valoir les communications par mail.

La séance est levée à 17h50.